

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le 04/06/2024

ID : 062-216207365-20240529-DEC2024\_83-AI

S<sup>2</sup>LOW

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS

DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS DESTINÉ À  
L'ORGANISATION ET LA SECURITE DES ACTIVITES NAUTIQUES MUNICIPALES  
A SAILLY-SUR-LA-LYS

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre des achats pour les activités nautiques ;

Vu les propositions tarifaires reçues de la société DECATHLON ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** est signé avec la société DECATHLON (4 Boulevard de Mons - TSA 42201 - 59669 Villeneuve d'Ascq Cedex1) un devis pour assurer les animations nautiques 2024 soit un montant de 1017.50 euros TTC ;

**ARTICLE 2** La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 29 mai 2024

DEC 2024 - 83 -



Le Maire,  
Jean-Claude THOREZ

DGS